#### La restauration des milieux et des continuités

#### Restauration d'un espace de liberté à Varanges

Avec le soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comte à 80%.

Pour rappel, l'étude de définition et de maîtrise d'œuvre pour le projet de restauration d'un espace de liberté à Varanges attribuée à ARTELIA a démarré le 12 juillet 2019 pour un montant de 68 280 € TTC.

Suite à la définition de l'avant-projet en 2019 et au lancement des essais géotechniques, la demande d'autorisation environnementale a été déposée officiellement le 31 janvier 2020 avec 9 conventions signées entre le SBO et les propriétaires riverains.



Les résultats des essais géotechniques devant servir à élaborer le stade PROJET ont été réceptionnés le 31 janvier 2020, ces résultats devant être analysés par l'expert géotechnicien d'ARTELIA afin d'affiner la méthodologie de travaux en phase PRO. Le retour d'ARTELIA sur ces essais a été formulé au mois de mars avec un avis circonstancié sur l'hétérogénéité des matériaux et leur qualité non optimale pour la réalisation d'un ouvrage neuf devant protéger la commune contre les inondations.

Les scénarios alternatifs pour assurer la stabilité du futur merlon ont été chiffrés entre 1 000 000 € et 1 900 000 €TTC, ceux-ci ont porté sur des solutions optimisées de réutilisation des matériaux existants avec apport de matériaux pour le merlon et exports de matériaux de l'ancien merlon en surplus. Cette estimation bouleversant l'économie du marché, le bureau du Syndicat du bassin de l'Ouche, réuni le 19 mai 2020, a décidé de ne pas poursuivre le projet en l'état. Le marché a donc été résilié en 2020 après une dépense de 36 330 €TTC. La Région BFC a maintenu sa subvention sur cette dépense.

#### Reconnexion d'un ancien méandre à Tart-le-Bas

Avec le soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comte à 80%.

Pour rappel, l'étude de définition et maitrise d'œuvre attribuée à ARTELIA a débuté dès le 19 juin 2019 pour un montant de 53 293 € TTC. Parallèlement un diagnostic de sol a été réalisé par la société TAUW pour un montant de 16 368 €TTC.

La présence de déchets enfouis impactant la qualité des sols sur les méandres 1 et 2 a conduit le Syndicat à annuler son projet courant 2019. Une présentation du diagnostic de la qualité des sols au comité de pilotage et aux propriétaires riverains a été réalisée le 14 février 2020.

Le rapport d'état initial comprenant l'analyse des protocoles effectués en étiage 2019 a été réceptionné en février 2020. Le marché d'étude a été résilié pour motif d'intérêt général en mai 2020 après une dépense de 18 136 €TTC sur laquelle la Région BFC a maintenu sa subvention.

# Restauration physique des anciennes zones de remous à Gissey-sur-Ouche et Velars-sur-Ouche

Avec le soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comte à 80%.

Pour rappel, l'étude de définition et maitrise d'œuvre attribuée à ARTELIA a démarré le 30 septembre 2019 pour un montant de 48 084 € TTC comprenant :

Tranche ferme : définition de l'AVANT-PROJET – 23 184 €TTC

- → La réalisation des inventaires sur la période propice, printemps/été 2020 a été réalisée.
- → Le rapport de diagnostic et avant-projet a été présenté au comité de pilotage 10 septembre 2020. Compte-tenu des enjeux financiers et fonciers présentés lors de ce COPIL, il a été convenu que le SBO poursuive ses investigations auprès des propriétaires afin de déterminer les possibilités de mise en œuvre du scénario 2 qui engendre une emprise non négligeable sur les prairies pâturées. A l'issue, un scénario intermédiaire pourra être proposé en fonction de l'adhésion des propriétaires.
- → La concertation a été réalisée en Novembre et Décembre 2020. Chaque exploitant a également été rencontré. A l'appui de cette concertation un document pédagogique et personnalisé a été communiqué afin d'exposer au mieux les scénarios proposés par ARTELIA (cf. page suivante).

<u>Retours Gissey</u>: Avant de recontacter les propriétaires, l'unique exploitant du secteur a été sollicité. Il est favorable au scénario 1, c'est-à-dire à une action limitée au lit mineur sans toucher aux berges. Cependant, il n'est pas favorable à la pose de clôtures et abreuvoirs pour limiter le piétinement des bovins. Dans ces conditions, l'intérêt d'une recharge sédimentaire simple sans protection du cours d'eau semble limitée au regard des objectifs à atteindre et du coût des travaux.



Ancienne zone de remous du Moulin du Banet (Gissey sur Ouche, septembre 2020)

Retours Fleurey/Velars: Seuls 2 propriétaires sur 5 en rive gauche (côté prés) sont favorables à une intervention, et de façon ponctuelle pour le scénario 2. Ces parcelles représentent un linéaire de cours d'eau de **280m** (sur 580m initialement prévu) auquel seuls quelques dizaines de mètres pourront être consacrés au scénario 2, qui plus est en partie sur la zone de remous relictuelle. Une simple recharge sédimentaire sur cette distance risque de n'avoir aucun effet positif sur la qualité habitationnelle selon Artelia. En rive droite, la situation est d'autant plus complexe que le propriétaire ne veut pas rencontrer le syndicat et le locataire (l'association de pêche locale) ne répond pas aux sollicitations.

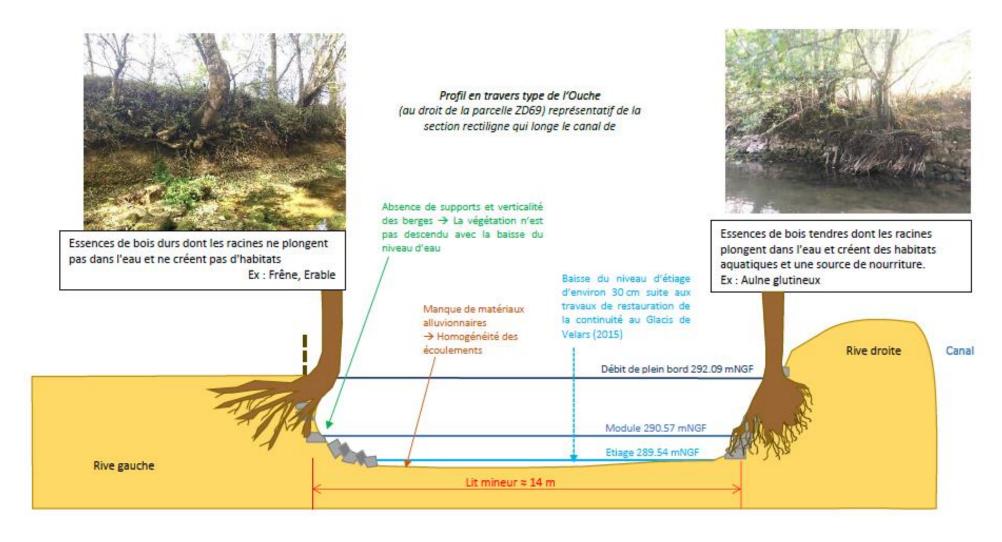
Les tranches optionnelles suivantes ne seront donc pas débloquées.

#### **Ouche amont**

Diagnostics et concertation suite aux actions de restauration de la continuité

#### Extrait des supports de concertation pour la restauration des zones de remous à Gissey et Velars, profils en travers

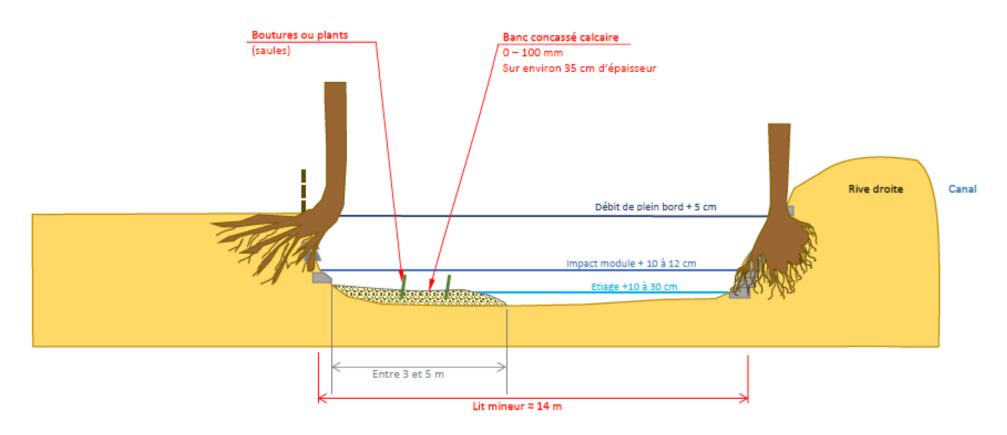
#### Etat actuel



#### Action de type 1

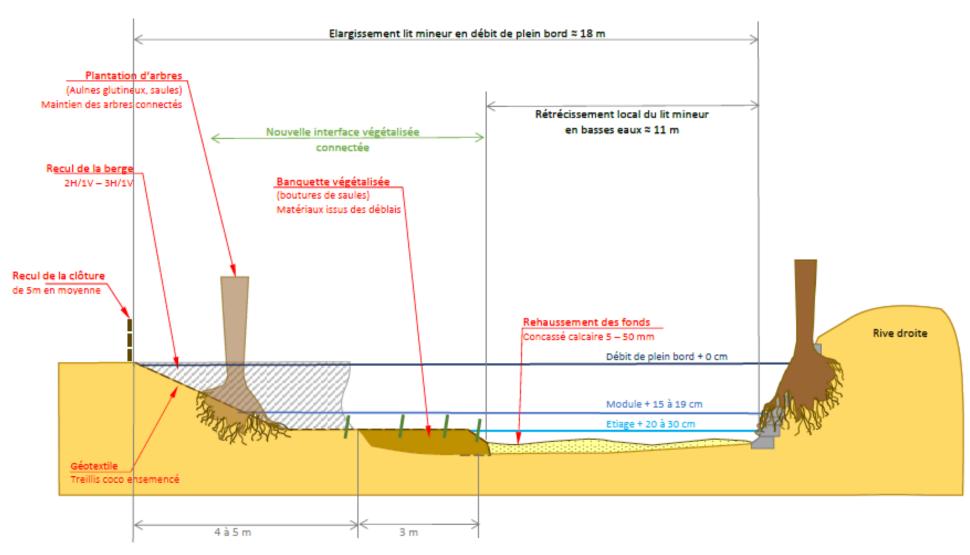
Installation de banquettes minérales sans emprise sur le lit majeur, sans toucher aux berges

Objectif: Créer de la diversification en lit mineur et des supports de plantation en bas de berge afin de permettre à la végétation rivulaire de descendre (suite à l'abaissement de la ligne d'eau, la ripisyle n'a pas pu s'implanter en bas de berge en raison de leur verticalité)



#### Action de type 2 : Elargir le gabarit du lit de plein bord

Elargir le lit mineur pour <u>favoriser le dépôt naturel des alluvions</u>, resserrer le lit d'étiage pour <u>augmenter la diversité des habitats</u> et créer des supports en bas de berge par retalutage et recul de berge pour une <u>ripisylve plus large connectée</u> à la rivière  $\rightarrow$  action de modification morphologique fonctionnelle qui rompt le cercle vicieux d'érosion, d'autocurage et de déconnexion latérale de la rivière.



#### Restauration physique du Chamban et de ses affluents

Le Chamban et ses affluents représentent environ 50 km de cours d'eau privés principalement en secteur prairial. La définition d'un programme de restauration physique du Chamban et de ses affluents était prévue dans le cadre du contrat de travaux 2019-2020. La consultation publique a désigné le bureau d'étude IRH pour un montant de 37 557 €TTC (comprenant des prestations complémentaires pour un seul AVP).



Coût de l'étude : 37 557 € TTC

Le ruisseau des Fâches, juin 2020.

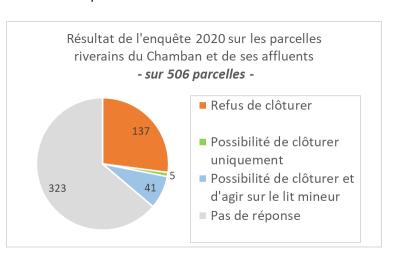
Subventionnée à 50% par l'Agence de l'eau RMC et à 30% par la Région BFC

L'étude a démarré le 15 mai 2020. Elle est conduite en 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic et stratégie d'intervention
- Phase 2 : Programme d'actions
- Phase 3 : Prestations complémentaires et AVP

L'objectif premier de cette étude était de définir un programme d'action en fonction des propriétaires favorables uniquement. Une importante concertation a donc été intégrée à cette nouvelle démarche (279 propriétaires riverains pour 506 parcelles), nécessitant un traitement SIG important des données cadastrales.

Après un premier courrier d'information en mai 2020, des permanences en mairie ont été réalisées fin juin 2020 afin de recueillir un premier avis des propriétaires ou de leur exploitant (5% de retour). La restitution du diagnostic le 22 octobre 2020 a réuni 15 personnes. L'enquête qui a suivi pour la définition plus précise d'un programme d'actions a reçu 60 réponses (21% des propriétaires) dont 46 parcelles (9% des parcelles) avec une possibilité éventuelle de clôturer et donc d'agir sur la rivière.



A l'issue de cette concertation, IRH a été en mesure de proposer des opérations de restauration sur **29 parcelles** concernant **14 propriétaires pour 8 secteurs prédéfinis**. Le COPIL de présentation de ce programme d'action a eu lieu le 5 janvier 2021 en présence de l'ensemble des personnes (propriétaires ou exploitants) concernées. A l'issue de cette réunion, les exploitants demandent que les projets leur soient présentés sur le terrain afin de discuter de ce qui peut être réalisé et de leurs conditions. Une journée de rendez-vous sur sites est organisée le 10 février 2021 afin de recueillir les positionnements de chacun.

#### Plantations de ripisylve sur la Geline à Tart-le-Bas en amont de la RD

Avec le soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comte à 80%.

Les entretiens de la première année suivant les plantations ont été réalisés début juillet et début novembre 2020. Les plants n'ont pas trop souffert du manque d'eau. En revanche, une partie des protections individuelles biodégradables a été arrachée (visiblement par les animaux). Elles sont effectivement moins résistantes que des protections classiques. 80/200 protections plus solides devront être remplacées en 2021.



#### Une nouvelle espèce inventoriée à Longvic!



L'Ouche à Longvic, vue en amont du clapet démantelé, novembre 2017.

Dans le cadre du projet d'effacement du seuil du Clapet de Longvic (travaux 2017), le SBO a confié à la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Côte d'Or (FPPMA21) la réalisation d'inventaires piscicoles sur l'ancienne zone de remous où les écoulements forment aujourd'hui un radier. Cette station est désormais intégrée au réseau de suivi piscicole de la FPPMA21.

L'inventaire réalisé en 2020 montre un peuplement piscicole de meilleure qualité que sur la zone référence locale (parc de la Colombière, 2013). La diversité spécifique est plus importante sans être optimum. Les abondances sont plus élevées et plus conformes pour la majorité des espèces.

Des analyses génétiques ont pu confirmer récemment la présence de 2 individus de **Toxostomes** pêchés en 2020. Cette espèce hautement patrimoniale n'avait jamais été repérée sur l'Ouche. Il s'agit d'un petit cyprinidé rhéophile qui apprécie les secteurs courants et bien oxygénés.. D'après la FPPMA21, une population discrète a pu se maintenir, les travaux ont créé des faciès favorables à cette espèce qui a un grand besoin de déplacement.

En conclusion du diagnostic réalisé par la FPPMA21, le démantèlement du clapet de Longvic ne suffit pas pour améliorer de façon optimum l'attractivité des habitats



Toxostome © F.Melki/Biotope.

aquatiques car la semelle de fond présente ne permet pas un resserrement important de la ligne d'eau à l'étiage, ce qui limite la diversification des habitats aquatiques. Cependant les travaux sont très positifs lors des étiages importants comme ceux connus en 2018 et 2020, car ils permettent la création de zones oxygénées propices aux cyprinidés rhéophiles et la surface des zones de frayères a été augmentée.

### Les suivis hydrométriques

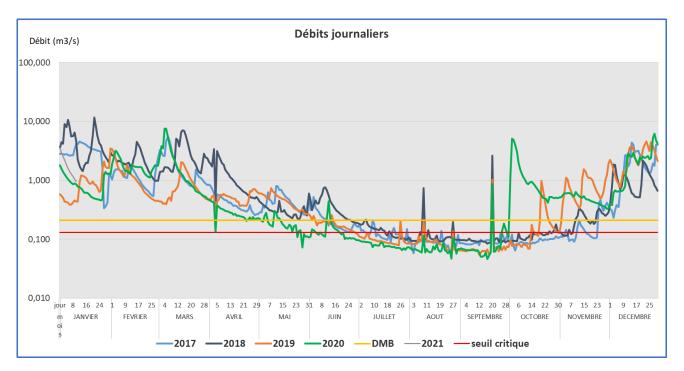
La station hydrométrique d'Oucherotte a été installée par le SBO en 2016, en complément du réseau de surveillance de la DREAL, dans une optique de gestion dynamique future des prélèvements d'eau en période d'étiage.

Un suivi technique est réalisé par un prestataire extérieur avec des jaugeages et un contrôle de la courbe de tarage. Ces contrôles doivent être réalisés dans des gammes de débits différentes (basses, moyennes et hautes eaux) mais l'année hydrologique n'a permis qu'un seul jaugeage pour un coût de 468 € TTC.

En 2020, la station devait rejoindre le réseau HYDRO 3, serveur de données hydrométriques en temps réel de l'Etat. Cependant, dans la perspective de la fusion des 4 syndicats des bassins Tille, Vouge et Ouche, le transfert a été reporté à l'occasion de la mise en commun du suivi des stations propriétés de la nouvelle collectivité.



La localisation sur l'Ouche, en amont de sa confluence avec la Vandenesse, met la station en dehors de l'influence du canal de Bourgogne. L'année 2020, comme 2019, a été remarquable par la sècheresse qui a duré sur une longue période. Les données récoltées à la station d'Oucherotte ont mis en évidence la sensibilité du milieu dès lors qu'il ne bénéficie pas des apports indirects par les fuites des ouvrages du canal de Bourgogne.



#### Détermination du débit minimum biologique à Oucherotte

Un DMB (débit minimum biologique) théorique, déduit de la différence entre le DMB à Crugey (Vandenesse) et celui de La Bussière (Ouche), servait de repère pour comparer les débits observés aux besoins du milieu aquatique. Celui-ci était évalué à 0,214 m3/s.

Afin de consolider la valeur stratégique de la station, le SBO a mandaté le bureau d'étude ARTELIA pour déterminer un DMB selon le protocole ESTIMHAB appliqué aux autres stations. L'étude, rendue le 11 décembre 2020, conclut à un seuil d'accroissement du risque (SAR) de 0.21 m3/s (environ 25% du module) et un seuil critique (SC) de 0.13 m3/s (16% du module), sur la base d'un module de 0.82 m3/s calculé sur 3 années de données. Le débit minimum doit privilégier une gamme de débits supérieurs au SAR.

La valeur définitive du DMB devra être décidée par la CLE.

Coût de l'étude : 5 580 € TTC

Non subventionnée

## La CLE de l'Ouche

La Commission Locale de l'Eau de l'Ouche, portée par le SBO, est l'instance de concertation à l'échelle du bassin versant, instigatrice des outils SAGE et Contrat de Bassin et dont l'avis conditionne l'engagement de l'Agence de l'eau dans le financement des actions du Contrat de Bassin.

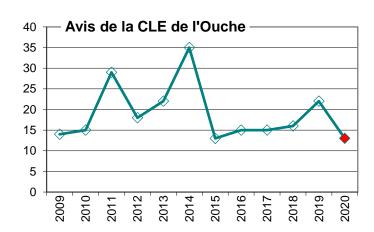
L'année 2020 a été marquée par la situation sanitaire nationale qui a eu des répercussions sur le fonctionnement des instances et collectivités, les élections municipales ayant dû être décalées.

Ainsi, la CLE du bassin de l'Ouche n'a pu être réinstallée. Une seule réunion technique s'est tenue avant le renouvellement des conseils municipaux et conseils communautaires et la mise en place de l'état d'urgence sanitaire.

Réunion du comité technique du 14 janvier 2020 : réunion consacrée à la présentation du projet de tableau de bord du SAGE, faisant suite à la réunion du 6 septembre 2019 et portant sur les indicateurs à utiliser et le traitement des données. Les discussions ont notamment porté sur les indicateurs d'évaluation de l'enjeu 2 « gestion des inondations » et de l'enjeu 3 « atteinte du bon état physico-chimique des eaux ».

#### Les avis de la CLE

Le bureau de la CLE a reçu délégation pour rendre les avis soumis au titre des dossiers « loi sur l'eau » transmis par la DDT (police de l'eau) ou la DREAL (pour les ICPE). Les avis de la CLE permettent de s'assurer que les dossiers présentés respectent les dispositions ou règles du SAGE. Le SBO assure l'instruction de ces dossiers et la proposition d'avis du bureau de la CLE.



Au cours de l'année 2020, la CLE de l'Ouche a rendu **13 avis** portant sur :

- 1. Répartition annuelle des volumes destinés à l'irrigation avis favorable
- 2. Création d'un puits d'irrigation pour le maraîchage à Fauverney avis favorable
- 3. Requalification de la rue du Stade à Messigny-et-Vantoux avis favorable
- 4. Projet de restauration d'un espace de liberté de l'Ouche à Varanges avis favorable
- 5. Rabattement temporaire de la nappe à la Cité de la Gastronomie et du Vin avis favorable
- 6. Protection d'une berge du Suzon (prévention de la dégradation d'une conduite d'assainissement) à Dijon avis favorable
- 7. Projet d'infrastructure de production d'eau potable à partir du barrage-réservoir de Grosbois sous maîtrise d'ouvrage départementale éléments de réflexions
- 8. Projet d'arrêté préfectoral pour la mise en place des périmètres de protection du captage de la source de l'Ouche à Lusigny et autorisation de prélèvement avis favorable pour les périmètres de protection, réservé pour les volumes prélevés.
- 9. Protection de berge à Créancey avis favorable
- 10. Construction d'une résidence séniors à Plombières avis favorable
- 11. Extension de la zone d'activité de Créancey avis favorable
- 12. Construction d'un lotissement (4 lots) à Echenon avis favorable
- 13. Renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une carrière alluvionnaire à Rouvres-en-Plaine avis réservé

#### Le tableau de bord du SAGE

#### Les principes

Le tableau de bord d'un SAGE est une base de données structurée autour d'indicateurs ; il est conçu pour suivre et éventuellement orienter/réorienter la mise en œuvre du SAGE et fournir un outil de communication polyvalent et ciblé, actualisable annuellement.

Les résultats obtenus permettent d'apprécier les effets du SAGE (dispositions et règles) sur les enjeux et objectifs correspondants. Il permet, dans le cadre d'une révision, d'aider à reformuler des dispositions, corriger ou compléter le règlement. C'est un support d'aide à la décision pour la CLE.

#### Il permet de :

- Fournir un référentiel commun, chiffré et actualisé périodiquement,
- Alimenter les discussions notamment sur la planification des actions ou les corrections à envisager,
- Maintenir la concertation et la dynamique de projet,
- Communiquer sur le SAGE et ses résultats.